

vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 49 – Novembre 2020

La Mairie vous accueille :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le samedi 7 et le 21 novembre 9h à 12h

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Contact: 02.41.77.04.49

contact@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr

 [Facebook.com/saintaugustindesbois49](https://www.facebook.com/saintaugustindesbois49)

 <https://twitter.com/StAugustinDBois>

La maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

URGENCES

Urgences : 112

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117

Pharmacie de garde : 32 37

Gendarmerie : Bécon les Granits,
Avenue de la Clercière.

Tél. 02.41.77.90.17

En cas d'urgence : composez le 17

SERVICES

Collecte des ordures ménagères :

Syctom du Loire Béconnais,

Tél : 02.41.77.49.26

Accueil périscolaire :

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Tel : 02.41. 77.08.45 / 07.57.41.86.07

enfance@saint-augustin-des-bois.fr

Bibliothèque intercommunale :

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

Mercredi de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h00

Accueil de Loisirs associatif « Le bois enchanté »

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Siège : CSI l'atelier

5 rue de Savennières

49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Tél : 06 33 01 97 73 - 02 41 39 17 11

Directeur : Cédric Lejard

Mail : leboisenchante@csi-latelier.fr

Ordures ménagères : Jours de collecte : le jeudi 12 et le mercredi 25 novembre.

Messe : Samedi 2 novembre

EDITO DU MAIRE

Chères augustinoises et augustinois,

Ce mois-ci encore notre bulletin d'information est plus que maigre en évènements et vous en connaissez tous la raison. Progressivement les mesures en vigueur au niveau national et dans notre département se resserrent dans un objectif de freiner au maximum la propagation de l'épidémie.

Cette situation est difficile à vivre pour tous et nous espérons le plus tôt possible un retour à la normale . Nous espérons aussi que ses impacts, économiques et sociaux, seront aussi limités que possible.

La solidarité et l'attention à maintenir le plus possible de vie sociale, commerciale et culturelle en proximité sont notre ligne de conduite et doivent mobiliser chacun d'entre nous pour soutenir notamment nos commerces de proximité et nos associations qui continuent et adaptent autant que faire se peut leur activité à des exigences pas forcément simples à mettre en œuvre. Je suis certaine que vous avez autant à cœur que nous de soutenir nos bénévoles dans leur action et à fréquenter nos commerces. J'en profite d'ailleurs pour saluer nos « jeunes » arrivés : les nouveaux gérants du Vivéco, notre nouvelle coiffeuse et notre bar.

Pour que Saint Augustin garde son dynamisme, sa convivialité et sa douceur de vivre !

Virginie Guichard, Maire de Saint-Augustin-des-Bois

ETAT D'URGENCE SANITAIRE

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/etat-d-urgence-sanitaire-a7217.html>

Le Premier ministre a décrété l'Etat d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire à partir du samedi 17 octobre. L'ensemble du pays est concerné par le passage en Etat d'Urgence Sanitaire et certaines mesures préventives s'appliqueront désormais partout en France.

De nouvelles mesures s'ajoutent, notamment :

- pas de rassemblement à plus de 6 personnes dans l'espace public ;
- interdiction des évènements festifs dans les salles des fêtes et polyvalentes ;
- protocole sanitaire strict dans les bars et restaurants (6 personnes maximum par table, cahier de rappel, ...)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 15/10/2020 – MASQUE OBLIGATOIRE

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/port-du-masque-obligatoire-a7220.html>

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de l'espace public du Maine et Loire à compter du samedi 17 octobre 2020 à 08h00 jusqu'au 3 novembre 2020 inclus.

Le port du masque s'applique à tous les usagers de la voirie de plus de 11 ans qui circulent autrement qu'en voiture, moto ou scooter.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°2020-09-28-01 – SIEML : versement d'un fonds de concours pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public :

Le Conseil municipal a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020
- Montant de la dépense : 2 067,90 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **1 550,94 € TTC.**

Rappel des horaires de l'éclairage public :

Le matin de 6h45 au lever du soleil et le soir du coucher du soleil jusqu'à 22h00

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU VIVECO : AU REVOIR SANDRINE

La mairie souhaite remercier Sandrine, pour ses nombreuses années à servir les Augustinois au Vivéco, place du cèdre. Voici un petit texte de sa part :

« Originaire du Calvados, après 15 années sous les drapeaux en tant que sous-officier ressources humaines et 8 années en temps que salariée chez un producteur de cidre dans ma Normandie, je me suis lancée à la recherche d'un commerce pour pouvoir m'épanouir dans une nouvelle aventure.

Un changement de vie totale, une expérience humaine extraordinaire.

J'aime la cuisine, le sport, les voyages, la danse qui m'apportent une culture générale épanouissante.

Je remercie la municipalité et tous les habitants pendant ces 4 ans passés avec vous.

Avec les clients, c'est la vie d'un village animé par les commerces de proximité.

Par ces quelques lignes, encore merci,

Prenez bien soin de vous.

Sandrine »



ARRÊTÉ 2020-53 « TEMPÊTE BOIS DE LA CURE »

Des travaux d'entretien du bois sont nécessaires dans le bois de la cure (à côté du château d'eau). Les sécheresses répétées ont fortement fragilisé les arbres.

L'accès au bois est donc interdit lorsque les vents sont supérieurs à 40 km/heure.

Les services techniques interviennent actuellement pour supprimer tous les arbres morts de petit diamètre. Pour l'élagage des arbres plus gros, une société spécialisée interviendra prochainement.

FINANCEMENT TRAVAUX DE BOURG

Il y a presque un an déjà, en décembre, débutaient des travaux de sécurisation du bourg. Des travaux nécessaires afin de faire ralentir la vitesse des véhicules arrivant dans le bourg.

Le coût de ces travaux, 66 224 € HT, ont été financés en grande partie par des subventions : Département 8 972 €, Etat 20 893 €, CCVHA au titre du projet emblématique 20 784 €, soit un total de 50 649 €

Le financement restant à la charge de la commune est de 15 975 € HT.

PORTRAIT D'UN AGENT MUNICIPAL

Alexandre Navel – Agent administratif

Alexandre est arrivé dans la commune en Février 2019.

Originaire de Loire atlantique, il est venu poser ses valises dans la région à la suite d'une licence d'administration territoriale.

Alexandre est le lien entre la population et la commune. C'est lui qui vous accueille à la mairie.

Il aime randonner en pleine nature et voyager à l'étranger.

Il aime tout particulièrement le pavé de saumon au barbecue, accompagné d'une sauce yahourt/citron, ou tous les plats avec de l'ail et des oignons.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qu'est-ce que c'est ?

Mise en place le 1er avril 2019, l'OPAH couvre l'ensemble des 16 communes de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. Les OPAH ont pour but d'améliorer la qualité et le confort des logements afin d'assurer des conditions de vie décentes aux résidents et d'attirer des nouveaux ménages. Elles permettent aux propriétaires occupants et bailleurs d'accéder, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés, à des aides financières pour la réhabilitation de leur habitat.

Qui est concerné par ces subventions ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs qui envisagent d'effectuer des travaux pour réhabiliter leurs logements, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés.

Critères d'éligibilité aux dispositifs OPAH :

- Propriétaire occupant ou bailleur du logement concerné ;
- Age du bâti supérieur à 15 ans ;
- Respect des plafonds de ressources ou des niveaux de loyer de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Dépôt du dossier avant le début des travaux.

Quels sont les types de travaux concernés ?

Les travaux concernés par les aides sont ceux visant à :

- Réduire la consommation énergétique de votre logement : isolation (murs, combles, isolation extérieure), chauffage, ventilation, etc. ;
- Adapter votre logement à votre situation : travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- Réhabiliter l'ensemble de votre logement vacant, très dégradé ou en voie de dégradation importante.

Des aides complémentaires proposées par la Communauté de communes

Moteur de l'amélioration des logements sur son territoire, la Communauté de communes a fait le choix d'abonder les aides des partenaires institutionnels, mais également de réfléchir à un dispositif d'aides complémentaires pouvant être accordées aux propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah.

L'aide PO+ est accordée dans le cadre de l'OPAH Généraliste aux propriétaires occupants dont les revenus dépassent de 15% les plafonds de ressources de l'Anah : une subvention plafonnée représentant jusqu'à 25% du reste à charge des travaux d'amélioration peut leur être accordée.

Je suis intéressé, quelle(s) démarche(s) dois-je faire ?

Pour s'informer ou déposer un dossier, le cabinet Soliha, mandaté par la Communauté de Communes, accompagne gratuitement les demandeurs. Il pourra :

- Vous assister et vous conseiller pour les projets de travaux ;
- Effectuer un diagnostic technique de votre logement ;
- Estimer le coût des travaux et des aides financières ;
- Monter les dossiers de subventions mobilisables.

Pour cela, des permanences seront assurées sur trois sites du territoire :

- Les Hauts d'Anjou : France Services de Châteauneuf-sur-Sarthe - 2 rue des Fontaines / Le mardi matin de 9h à 12h00
- Le Lion d'Angers : Pôle Santé Social - 1 Avenue Philéas Fogg / Le jeudi matin de 9h à 12h
- Bécon-les-Granits : Mairie - 10 Rue de Cholet / Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30

Contacts :

opah.valleesduhautanjou@solih.fr / 07 78 10 60 08

**DOCUMENTAIRE FRANCE 3**

Dans le cadre d'un reportage, de janvier 2019 jusqu'au scrutin du 16 mars 2020, la réalisatrice Cécile Moirin a suivi Virginie Guichard, maire de Saint-Augustin des Bois et son équipe municipale, ainsi que la vie de la commune.

Ce reportage a été diffusé le 19 octobre à 23h sur France 3.

Vous pouvez le découvrir ou le redécouvrir sur France 3 Replay <https://france3-regions.francetvinfo.fr/pays-de-la-loire/emissions/qui-sommes-nous-1/documentaire-liste-virginie-cause-commune-1881726.html>

A VOTRE SERVICE

NOUVEAU SALON DE COIFFURE

A'del coiffure a ouvert le 20 Octobre à Saint-Augustin. Delphine, coiffeuse depuis de nombreuses années a renoué avec sa passion en ouvrant son salon au **3 bis rue de Villemoisan**. Le salon accueille aussi bien les dames, que les messieurs.

Horaires :

**Le Lundi de 14h à 19h (une semaine sur deux),
Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h,
Le Vendredi de 9h à 19h,
Le Samedi de 9h à 13h.**

Avec ou sans rendez-vous
Rdv hors horaires sur demande

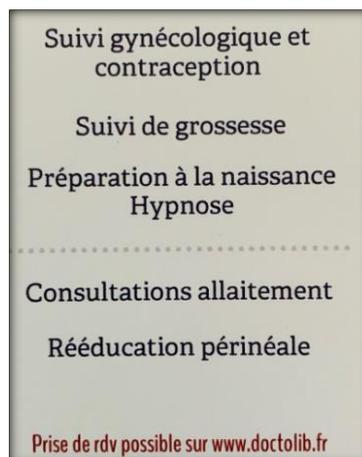
Contact :

02-41-39-46-59 ou 06-81-40-96-96
Facebook : A'del coiffure



SAGE FEMME À SAINT LÉGER DES BOIS

Depuis le 7 Septembre, Mme Gautier, sage femme, s'est installée à Saint Léger des Bois.



RECHERCHE DISTRIBUTEURS BULLETIN

La mairie est à la recherche de bénévoles pour aider à la distribution du bulletin municipal.

Si vous êtes intéressé, merci de vous manifester à l'accueil de la mairie ou par mail : communication@saint-augustin-des-bois.fr

SUR VOTRE AGENDA

CINÉ VILLAGES : NOVEMBRE

mar. 03	Ciné débat	BAGAGES	20h
		Salle le Ponton - La Possonnière	Documentaire 0922
MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE PAR BibhoPôle : L'accueil des migrants avec l'association "Pour Toi" de Chalonnes			
jeu. 05		BLACKBIRD Salle le Ponton - La Possonnière	20h30 DRAME 1937
ven. 06		LES APPARENCES Salle le Ponton - La Possonnière	20h30 THRILLER 1960
sam. 07		30 JOURS MAX Salle le Ponton - La Possonnière	20h30 COMÉDIE POLICIER 1927
jeu. 12		KAJILLIONAIRE Salle Barbara - Saint-Martin-du-Fouilloux	20h30 COMÉDIE, DRAME 1944
ven. 13		BOUTCHOU Salle Barbara - Saint-Martin-du-Fouilloux	20h30 COMÉDIE 1918
sam. 14		CALAMITY, UNE ENFANCE DE MARTHA JANE CANNARY Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	18h00 ANIMATION FAMILLE - 1922
sam. 14		30 JOURS MAX Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	20h30 COMÉDIE POLICIER 1927
dim. 15		ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	15h00 COMÉDIE ROMANCE 1937
jeu. 19		LES CHOSES QU'ON DIT, LES CHOSES QU'ON FAIT Salle le Ponton - La Possonnière	20h30 DRAME, ROMANCE 2002
ven. 20		ADIEU LES CONS Salle le Ponton - La Possonnière	20h30 COMÉDIE 1927
dim. 22		PARENTS D'ÉLÈVES Salle Barbara - Saint-Martin-du-Fouilloux	15h00 COMÉDIE FAMILLE 1922
jeu. 26		ONDINE Salle Barbara - Saint-Martin-du-Fouilloux	20h30 DRAME, ROMANCE 1930
ven. 27		ADIEU LES CONS Salle Barbara - Saint-Martin-du-Fouilloux	20h30 COMÉDIE 1927
sam. 28		SOUS LES ÉTOILES DE PARIS Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	18h00 DRAME 1930
sam. 28		L'ORIGINE DU MONDE Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	20h30 COMÉDIE 1938
dim. 29		POLY Salle St Louis - Saint-Georges-sur-Loire	15h00 AVENTURE FAMILLE 1942

PRIM'AGE : BOURSE AUX JOUETS/LIVRES

Associations Prim'Age Béconnais et APEL Ecole Noël Pinot

Sous réserve de l'évolution de la Covid 19

BOURSE

JOUETS LIVRES

Décorations de Noël

ENFANTS ADULTES

Samedi 7 novembre 2020

LE LOUROUX-BECONNAIS

De 9h à 15h - Salle culturelle de l'Argerie - Renseignements ☎ 02.41.95.46.49
Inscriptions dès le 17 octobre par mail : primage.beconnais@hotmail.fr

OUVERTURE DES RESTOS DU CŒUR 2020-2021

La campagne d'hiver 2020-2021 des Restos du Cœur commencera le Jeudi 26 Novembre à partir de 9h00. Si vous souhaitez bénéficier des distributions alimentaires, vous devez vous inscrire le Jeudi 19 Novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h à l'espace Saint Exupéry du Lion d'Angers, place Léon Cochard.

Contact : Patrice DURAND
07 84 83 40 09



Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 Novembre 2020** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr ou à l'accueil de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique